

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 01 avril à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26 Pour 26 Contre / Abstention /	Excusés : <b>BUTHOD Maryse (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), HANRARD Bernard (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis) ; MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), PELLICIER Guy (pouvoir à BROCHE Richard)</b>
Date de convocation : 26/03/2025	Absents : <b>CRETIER Bertrand, DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 08/04/2025	Formant la majorité des membres en exercice  M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-041

Objet : **Mise à jour du tableau des effectifs**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2313-1 et R 2313-3 précisant que l'état du personnel est annexé aux documents budgétaires ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 précisant que Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**CONSIDERANT** la délibération n° 2024-237 du 3 décembre 2024 adoptant la mise à jour du tableau des effectifs ;

**CONSIDERANT** l'avis du Comité Social Territorial du 24 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** l'avis de la commission ressources humaines du 24 mars 2025 ;

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à un certain nombre d'actions afin de mettre en conformité le tableau des effectifs avec les besoins et ressources de la collectivité.

**Direction juridique et commande publique**

Dans le cadre de la vacance d'un poste d'acheteur public, il convient de mettre en conformité le grade du poste avec le besoin de la collectivité. Ainsi il convient de supprimer les grades d'ingénieur hors classe mais aussi d'adjoint administratif ou de rédacteur (délibération 2024-109 du 7 mai 2024) et de créer celui d'attaché principal.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Compte tenu de ce qui a été exposé ci-dessus, le tableau des effectifs est modifié ainsi qu'il suit :

Service	Création	Suppression
Direction juridique et commande publique	1 attaché principal à temps plein	1 adjoint administratif ou rédacteur à temps plein 1 ingénieur hors classe

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les créations/suppressions de postes susmentionnées,
- **CHARGE** monsieur le maire d'assurer la publicité de ces modifications auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH

